

| | |
|---|---|
|  | Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme |
| | Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale |
| Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme | |

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

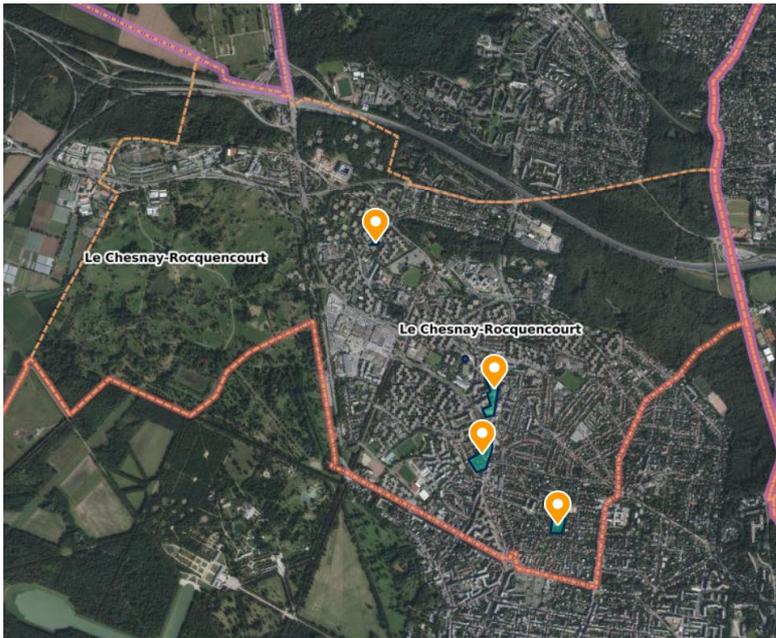
Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale

| | | |
|--|--|--|
| Date de réception : | Date de demande de pièces complémentaires : | N° d'enregistrement |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

1. Identification de la personne publique responsable

| |
|--|
| Dénomination |
| Commune du Chesnay-Rocquencourt |
| SIRET/SIREN |
| SIRET : 200 085 470 00017 – SIREN : 200 085 470 |
| Coordonnées (adresse, téléphone, courriel) |
| 9 Rue Pottier, 78150 Le Chesnay Rocquencourt - 01 39 23 23 23 |
| Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable |
| Richard DELEPIERRE, Maire |
| Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.) |
| COPPENS Luc Directeur général adjoint en charge de l'urbanisme |
| Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel) |
| 01 39 23 23 29 |

| |
|--|
| luc.coppens@lechesnay-rocquencourt.fr |
| 2. Identification du PLU |
| 2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i)) |
| PLU |
| 2.2 Intitulé du document |
| Modification du PLU du Chesnay |
| 2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document |
| Le Chesnay : PLU approuvé le 15 février 2005 Rocquencourt : PLU approuvé le 19 décembre 2011 https://www.lechesnay-rocquencourt.fr/PLU/316/ |
| 2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU |
| Commune du Chesnay-Rocquencourt |
| 2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique) |
|  <p>The image is an aerial photograph of the Le Chesnay-Rocquencourt area. It shows a mix of urban development, green spaces, and roads. The urban areas are highlighted with orange and pink outlines. There are several orange location pins placed on the map, indicating specific areas of interest for the PLU revision process. The text 'Le Chesnay-Rocquencourt' is visible on the map.</p> |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Modifier le règlement et le plan de zonage afin de permet un projet de logement sociaux de Versailles Habitat, rue Moxouris. 2. Préserver le patrimoine la bâti et naturel du Château de Bellevue. 3. Mise en place de deux périmètres d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) rue de Versailles. 4. Ajustements/précisions de l'écriture de certaines règles. |

| 3. Contexte de la planification |
|--|
| 3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables |
| Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ? |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, nom du document et date d'approbation : |
| Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, approuvé par décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013. |
| Le territoire est-il couvert par un SCoT ? |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, nom du SCoT et date d'approbation : |
| <i>Compléments proposés ci-dessous pour la parfaite complétude du dossier</i> |
| Le territoire n'est pas concerné par un SCoT. Il n'est pas concerné par un CDT. |
| Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ? |
| Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Le Schéma Régional Eolien (SRE) Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands (SDAGE) Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mauldre (SAGE) |
| 3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU |
| Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale |
| <i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i> |
| Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale |
| <i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i> |
| Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la date de l'actualisation |
| <i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i> |

| |
|---|
| Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| |
|---|
| 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine |
| 4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique |
| Modification de droit commun du PLU du CHESNAY |
| 4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU |
| 4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE) |
| 31 233 habitants en 2019 INSEE 01/01/2022 |

| | | |
|---|---------------------------------|-------|
| 4.2.2 Caractéristiques spatiales | | |
| <table border="1"> <tr> <td>Superficie totale (en hectares)</td> <td>286.7</td> </tr> </table> | Superficie totale (en hectares) | 286.7 |
| Superficie totale (en hectares) | 286.7 | |
| 4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). | | |
| Le PLU a été approuvé en 2005 il ne fixait pas d'objectif chiffrés. | | |
| 4.3 Caractéristiques de la procédure | | |
| 4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure | | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Modifier le règlement et le plan de zonage afin de permet le projet de logement sociaux de Versailles Habitat 2. Préserver le patrimoine la bâti et naturel du Château de Bellevue 3. Mise en place de deux périmètres d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) 4. Ajustements ponctuels de l'écriture du règlement | | |
| 4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non | | |

| |
|--|
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| Le secteur rue Moxouris est aujourd'hui bâti, la modification a simplement pour objet de permettre de reconstruire des logements en lieu et place d'un ancien bâtiment à destination de logements (anciens logements de fonction). |
| Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| Le terrain concerné présente une superficie de 1355 m ² . |
| 4.3.4 La procédure a pour objet : |
| - de créer un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| - de déclasser un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| - de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et les superficies |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| - de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et les superficies |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| |
|---|
| - de créer de nouvelles protections environnementales <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les protections et leurs superficies |
| Le projet de modification comprend la transcription d'une étude patrimoniale et paysagère sur le site de du château de Bellevue. Des protections au titre des articles L 153-19 et L 151-23 sont instaurées. Environ 1300 m ² de jardin sont protégés. |
| - de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les protections et leurs superficies |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet |
| - Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| - Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1) |
| - Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet |
| - Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur |
| - Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la rubrique 3.1 , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

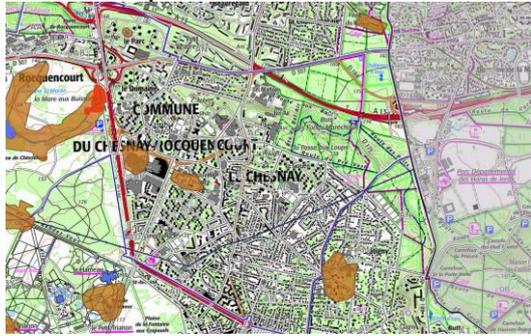
| |
|---|
| - Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les effets |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| |
|--|
| 5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure |
| 5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par : |

| | Oui | Non | Si oui, précisez |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Les dispositions de la loi montagne | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Les dispositions de la loi littoral | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les sites inscrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bois de Fausses Reposes (arrêté du 28 janvier 1971) Abords des RD. 184 à 184 A, depuis la porte SaintAntoine jusqu'à l'abreuvoir de MARLY. <p>Commune du CHESNAY :</p> <ul style="list-style-type: none"> Immeubles bâtis et non bâtis dans l'angle du boulevard St-Antoine et de l'avenue Dutartre, et limités à l'Est par un arc de cercle de 175 mètres de rayon ayant pour centre l'axe de la porte Saint-Antoine (S. |

Annexe II

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | | | <p>Ins. : arrêté n° 1 du 30 janvier 1940, 1ère partie) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Immeubles bâtis et non bâtis de part et d'autre de la RD. 184 sur une profondeur de 50 mètres (S. Ins. : arrêté n° 2 du 30 janvier 1940). |
| Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les monuments historiques dont les périmètres de protection touchent la commune du Chesnay sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Pavillon du Butard à la Celle-St-Cloud (monument classé) ; - le Parc de l'ancien château à Rocquencourt (monument inscrit) ; |

| | | |
|---|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - l'ancienne chapelle de Béthune à Versailles (monument classé) ; - le Pavillon de l'Octroi et ses extérieurs à Versailles (monument classé) ; - la Villa Bonsel et la Maison Cassandre à Versailles (monuments inscrits) ; - la chapelle de l'Hermitage à Versailles (monument classé) ; - Palais et parc des deux Trianons et leurs dépendances à Versailles (monuments classés) - Le Domaine de Versailles et de Trianon <p>Le périmètre de protection du Domaine de Versailles et de Trianon couvre l'intégralité du territoire communal. Le projet sera donc soumis à l'architecte des Bâtiments de France.</p> |
| <p>Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement</p> | <p style="text-align: center;">☒ ☐</p> | <p>Zone humides de Classe B soit probable mais le caractère humide reste à prouver Le projet de modification ne concerne pas de zone humide.</p>  |
| <p>Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)</p> | <p style="text-align: center;">☒ ☐</p> |  |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | | | Le SRCE identifie les boisements au nord-est du territoire comme corridors de la sous-trame arborée. |
| Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZNIEFF de type 1 : forêt domaniale de Fausses-Reposes ZNIEFF de type 2 : Forêts domaniales de Fausses-Reposes et parc de Saint-Cloud Le projet de modification n'aura pas d'incidence sur ces espaces naturels. |
| Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sur le territoire communal, aucun ENS n'est recensé. |
| Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Forêt domaniale de Fausses-Reposes Le projet de modification ne concerne pas la forêt. |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :

| | Oui | Non | Si oui, précisez |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Les dispositions de la loi montagne | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Les dispositions de la loi littoral | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :

| | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Annexe II

| | | | |
|---|-------------------------------------|--------------------------|---|
| D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les sites inscrits :</p> <p>Bois de Fausses Reposes (arrêté du 28 janvier 1971) Abords des RD. 184 à 184 A, depuis la porte SaintAntoine jusqu'à l'abreuvoir de MARLY.</p> <p>Commune du CHESNAY :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Immeubles bâtis et non bâtis dans l'angle du boulevard St-Antoine et de l'avenue Dutartre, et limités à l'Est par un arc de cercle de 175 mètres de rayon ayant pour centre l'axe de la porte Saint-Antoine (S. Ins. : arrêté n° 1 du 30 janvier 1940, 1ère partie) ; • Immeubles bâtis et non bâtis de part et d'autre de la RD. 184 sur une profondeur de 50 mètres (S. Ins. : arrêté n° 2 du 30 janvier 1940) |
|---|-------------------------------------|--------------------------|---|

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> <p>Les monuments historiques dont les périmètres de protection touchent la commune du Chesnay sont :</p> <p>le Pavillon du Butard à la Celle-St-Cloud (monument classé) ; le Parc de l'ancien château à Rocquencourt (monument inscrit) ; l'ancienne chapelle de Béthune à Versailles (monument classé) ; le Pavillon de l'Octroi et ses extérieurs à Versailles (monument classé) ; la Villa Bomsel et la Maison Cassandre à Versailles (monuments inscrits) ; la chapelle de l'Hermitage à Versailles (monument classé) ; Palais et parc des deux Trianons et leurs dépendances à Versailles (monuments classés) Le Domaine de Versailles et de Trianon</p> |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | | | Le périmètre de protection du Domaine de Versailles et de Trianon couvre l'intégralité du territoire communal. |
| D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de zone humide sur les secteurs de concerné par le projet de modification du PLU  |
| D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?

- Oui
 Non

Si oui, précisez :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

7. Autres procédures consultatives

7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

Janvier 2024

7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

7.3 Procédure de participation du public envisagée

- enquête publique

- Oui
 Non

- participation du public par voie électronique

- Oui
 Non

- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures

- Oui
 Non

Si oui, préciser lesquelles

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

| |
|--|
| - autre, préciser les modalités |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| |
|---------------------------------|
| 8. Annexes |
| 8.1 Annexes obligatoires |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
| 1 | Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (<i>rubrique 2.5</i>). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | L'auto-évaluation (<i>rubrique 6</i>) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i> | <input type="checkbox"/> |

| |
|--|
| 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant |
| Veillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| |
|---|
| 9. Engagement et signature |
| Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus |
| (personne publique responsable) |

| | | | |
|-----------|--|--------|--|
| Fait à | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | le, | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Nom | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Prénom | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Qualité | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | |
| Signature | | | |

Annexe II

